**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DU BURKINA**

éditorial

C’est avec un grand plaisir que la Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B) met à la disposition de ses militantes et militants, des travailleuses et travailleurs et de ses partenaires l’agenda CGT-B, pour la huitième année consécutive. La production de cet agenda se fait grâce au partenariat que le Bureau National Confédéral (BNC) a noué depuis 2017 avec Afrique Publi Conseil (APC). Elle se fait aussi grâce à l’accompagnement de certaines entreprises qui ont bien voulu accepter des insertions publicitaires dans l’agenda. Que chacune d’elles trouve ici l’expression de nos remerciements et de notre profonde gratitude. Comme dans les agendas passés, vous trouverez dans celui- ci :

* une présentation de la CGT-B ;
* ses prises de position sur certains événements importants ;
* une présentation de l’Ecole Démocratique et Populaire (EDP), école de la CGT-B ;
* une présentation de l’Unité d’Action Syndicale (UAS) ;
* une présentation des syndicats membres du Collectif syndical CGT-B ;
* une liste des documents publiés par la CGT-B ;
* des insertions publicitaires.

*Bonne et heureuse année 2024 à toutes et à toutes !*

***Moussa DIALLO***

***Secrétaire Général Confédéral de la CGT-B***

Présentation de la CGT-B

La CGT-B a été créée le 29 octobre 1988 à Ouagadougou par huit syndicats professionnels qui, cinq ans durant ont travaillé auparavant ensemble dans une unité d’action. Cette action unitaire a conduit à la création d’un ***Front Syndical*** rendu célèbre par la déclaration du 28 janvier 1985. Cette déclaration qui dénonçait la baisse du pouvoir d’achat et les atteintes graves aux libertés démocratiques et syndicales sous le défunt Conseil National de la révolution (CNR), avait déclenché une chasse aux sorcières contre les responsables et militants syndicaux particulièrement ceux membres dudit ***Front Syndical***. Les responsables et militants de ce Front ont payé un lourd tribut dans la résistance aux tentatives de liquidation ou de caporalisation des syndicats, d’atteintes aux libertés démocratiques et syndicales sous le CNR (arrestations, détentions, bastonnades, suspensions, licenciements,

…).

**Les objectifs que vise la CGT-B sont essentiellement :**

* unir et organiser les travailleurs burkinabè en vue de défendre fermement leurs intérêts matériels et moraux et de lutter pour la sauvegarde et l’élargissement des libertés démocratiques et syndicales ;
* coordonner l’action des syndicats membres et développer une solidarité militante avec les différentes catégories de travailleurs (travailleurs retraités, travailleurs des campagnes, travailleurs émigrés), les chômeurs et les sans-emploi ;
* contribuer au renforcement d’un syndicalisme combatif et conséquent ;
* oeuvrer à la réalisation et à la consolidation de l’Unité d’Action Syndicale (UAS) à la base ;
* lier ses luttes revendicatives à celles des masses laborieuses burkinabè ;
* soutenir et populariser les luttes des autres travailleurs de par le monde.

**Les organes**

* + **Le Bureau National Confédéral (BNC)** est l’organe dirigeant de la Confédération entre deux Congrès. Il est composé de 19 membres ;
	1. **Le Comité Confédéral National (CCN)** est un organe de contrôle de l’action du Bureau National Confédéral (BNC) et un organe consultatif pour la convocation des instances de la Confédération. Il est composé des membres du Bureau National Confédéral (BNC), des Secrétaires Généraux des Fédérations Syndicales, des Syndicats Professionnels, des Unions Régionales et du Directeur Général de l’EDP ;**La Commission de Contrôle (CC)** composée de deux (2) membres est chargée de contrôler la gestion du BNC, celle de la DGN/EDP et de veiller au respect de l’orientation de la CGT-B à travers notamment les positions et actes du BNC .**Les structures professionnelles**

**Onze (11) Syndicats Professionnels (S.P.) :**

* + - **F-SYNTER :** Fédération des syndicats nationaux des Travailleurs de l’Education et de la Recherche ;
		- **SYNTSHA :** Syndicat des Travailleurs de la Santé Humaine et Animale ;
		- **SYNTRAGMIH :** Syndicat des Travailleurs de la Géologie, des Mines et des Hydrocarbures ;
		- **SYTTPBHA :** Syndicat des Travailleurs des Travaux Publics, du Bâtiment, de l’Hydraulique et Assimilés ;
		- **SYNATRAG :** Syndicat National des Travailleurs de l’Agriculture ;
		- **SNAID :** Syndicat National des Agents des Impôts et Domaines ;
		- **SYNTB :** Syndicat National des Travailleurs des Brasseries ;
		- **SYNTETH :** Syndicat National des Travailleurs de l’Environnement, du Tourisme et de l’Hôtellerie ;
		- **SYNTTEX :** Syndicat National des Travailleurs du Textile ;
		- **FNBPB :** Fédération Nationale des Boulangers et Pâtissiers du Burkina ;
		- **SYNAS** : Syndicat National des Agents du Sport.

Dans les secteurs où il n’existe pas encore de syndicat, il est mis en place des **Comités CGT-B,** structures provisoires devant évoluer vers des syndicats de branche. On compte à ce jour autour de soixante (70) comités **CGT-B** fonctionnels.

***Bureau National Confédéral issu du 7è congrès***

Les comités CGT-B de certaines institutions se sont regroupées en coordinations nationales. À ce jour, on compte les coordinations nationales ci- après :

* la Coordination nationale des comités CGT-B du Fonds Spécial Routier ;
* la Coordination nationale des comités CGT-B de la CNSS ;
* la Coordination nationale des comités CGT-B de la SONABEL ;
* la Coordination nationale des comités CGT-B de l’ONEA ;
* la Coordination nationale des comités CGT-B des sociétés cotonnières.

Avec les structures sus-citées, la CGT-B couvre les secteurs d’activités suivants : le Bâtiment et les Travaux Publics, la Santé humaine et animale, les mines et les hydrocarbures, l’Education et la recherche, l’Environnement, le Tourisme et l’Hôtellerie, l’Agriculture, les impôts et les domaines, les Finances, l’Electricité, le textile, l’Alimentation (Brasseries, boulangeries, pâtisseries), le transport (terrestre et aérien), le sport, les banques et les assurances, les établissements financiers, les industries diverses.

***Tolé SAGNON***

***Premier Secrétaire général confédéral (1988-2013) et premier Secrétaire général d’honneur de la CGT-B***

* 1. **Les structures géographiques**

La CGT-B est organisée en onze (11) Unions Régionales qui sont :

* + - **UR/CGT-B des Hauts-Bassins :** regroupant le Houet, le Kénédougou, le Tuy, avec pour chef-lieu Bobo-Dioulasso ;
		- **UR/CGT-B des Cascades :** regroupant la Comoé, la Léraba, avec pour chef-lieu Banfora ;
		- **UR/CGT-B du Sud-Ouest :** regroupant le Poni, la Bougouriba, le Ioba, le Noumbiel, avec pour chef-lieu Gaoua ;
		- **UR/CGT-B de la boucle du Mouhoun :** regroupant le Mouhoun, le Sourou, le Nayala, la Kossi, les Banwa, les Balés, avec pour chef-lieu Dédougou ;
* **UR/CGT-B du Centre-Ouest :** regroupant le Boulkiemdé, le Sanguié, le Ziro, la Sissili, avec pour chef-lieu Koudougou ;
* **UR/CGT-B du Centre :** regroupant le Kadiogo, l’Oubritenga, le Ganzourgou, le Bazèga, le Kourwéogo, le Zound- wéogo, le Nahouri, avec pour chef-lieu Ouagadougou ;
* **UR/ CGT-B du Centre–Nord :** regrou- pant le Sanmatenga, le Namentenga, le Bam, avec pour chef-lieu Kaya ;
* **UR/CGT-B du Nord :** regroupant le Yatenga, le Soum, le Passoré, le Zandoma, le Lorum, avec pour chef-lieu Ouahigouya ;
	+ **UR/CGT-B du Centre-Est :** regroupant le Kouritenga, le Boulgou, le Koulpélogo, avec pour chef-lieu Tenkodogo ;
	+ **UR/CGT-B de l’Est :** regroupant le Gourma, la Gnagna, la Tapoa, la Kompienga, la Komandjari, avec pour chef-lieu Fada-N’Gourma ;
	+ **UR/CGT-B du Sahel :** regroupant le Séno, l’Oudalan, le Yagha, avec pour chef-lieu Dori.

À noter que le découpage en Unions régionales est indépendamment fait du découpage politico-administratif qui compte 13 régions.

**La CGT-B jouit d’une bonne implantation au sein des travailleurs.** Par exemple, plus de 60% des délégués du personnel élus, sont de la CGT-B.

**Les Instances :**

Les instances de la CGT-B sont :

1. Le congrès ;
2. Le Conseil Syndical ;

**La CGT-B dispose :**

* **d’un journal syndical « Le TRAVAIL »**, publié par le Bureau National Confédéral (BNC) ;
* **d’une école dénommée «Ecole Démocratique et Populaire (EDP)»,** Ecole d’Enseignement Général, technique et d’alphabétisation gérée par une Direction Générale Nationale nommée par le Bureau National Confédéral (BNC).

**Relations de la CGT-B**

Au niveau national, la CGT-B est membre de diverses organisations : CODMPP, UAS, CCVC, REN-LAC, Antenne Social Alert Burkina, CODDE, etc.

La CGT-B n’a pas d’affiliation Internationale. Cependant, elle entretient des relations avec diverses organisations en Afrique et dans le monde. Ainsi :

* En Afrique, elle entretient des liens avec la CSTB (Bénin), l’UNSIT(Togo), l’USTN et la CDTN (Niger), la FESACI et la CGTCI (Côte d’Ivoire) ; la CSA (Sénégal), CSTM (Mali), etc.
* En Europe, la CGT-B entretient des relations avec la CGT (France), l’Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples (EIT) et une coopération avec la Fondation Rosa Luxemburg (RLS) (Allemagne).

Photo de famille à l’occasion du séminaire national des femmes militantes de la CGT-B tenu les 31 mai et 1er juin 2023

LA CGT-B FACE à CERTAINS GRANDS éVéNEMENTS SOCIO-POLITIQUES

**LE BILAN DE 4 ANNÉES DE RÉVOLUTION**

**Du 8 au 10 janvier 1988**, le Front Syndical (préfiguration de la CGT-B), dont les militants ont payé le prix fort pour la résistance organisée contre les atteintes graves aux libertés démocratiques et contre la baisse du pouvoir d’achat des travailleurs, a accepté l’invitation à prendre part au bilan de quatre (4) années de révolution du CNR. A cette occasion, il n’a pas manqué d’exiger du nouveau pouvoir que *« … cessent désormais les arrestations arbitraires et les détentions abusives, les tortures... les licenciements, suspensions et autres dégagements pour des raisons politiques et /ou syndicales... Il faut aussi que justice soit rendue aux victimes des tortures de toutes sortes, que les tortionnaires soit arrêtés, jugés et au besoin condamnés... le respect des libertés démocratiques et syndicales notamment les libertés d’opinion, d’expression, d’association, de presse, de circulation ; le droit de grève, le secret de la correspondance et l’inviolabilité du domicile*

*... ”* (Cf. page 3 du message)

**LE BILAN D’UN AN DE RECTIFICATION**

Dans le même esprit, la CGT-B a pris part du 26 au 28 janvier 1989, au bilan de un (01) an de Rectification du Front

Populaire du Capitaine Blaise COMPAORE. A cette occasion, les questions des libertés démocratiques et syndicales ainsi que les questions de réparation des torts commis reviendront dans les interventions de la CGT-B.

Dans les débats sur la presse privée au Burkina Faso, la CGT-B fait partie des rares organisations qui ont courageusement défendu l’idée de la nécessité d’une telle presse. En rappel, le journal L’Observateur dont le siège avait été incendié sous le CNR, venait de réapparaître, au grand dam du Front Populaire et de ses Comités Révolutionnaires (CR) qui n’étaient pas prêts à l’accepter. C’est en désespoir de cause que le pouvoir a exigé que le journal change de nom, d’où la nouvelle appellation

*« L’Observateur-Paalga »*.

**LES ASSISES NATIONALES SUR LE P.A.S**

**En mai 1990,** le gouvernement du Front Populaire organise les « Assises Nationales sur le PAS ». L’objectif desdites assises était clair : faire avaliser l’adoption du PAS imposé par la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Pour ce faire, les structures invitées et les quotas de participants avaient été arrêtés de façon à assurer au pouvoir une majorité. Forte de cette conviction et se fondant

sur l’expérience d’autres pays, la CGT-B refusera de prendre part aux assises. Par contre, elle rendra publique, dans la période, sa position qui était qu’il fallait, plutôt que d’aller au PAS, rechercher des solutions internes, après un véritable bilan économique.

**LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE**

Conformément à la position qu’elle avait exprimée dès l’avènement du Front Populaire à savoir, la nécessité d’aller vers un Etat de droit, la CGT-B a pris part de mai à septembre 1990, aux travaux de la Commission Constitutionnelle. Elle a, au sein de cette Commission, avec des représentants d’autres organisations telles que le MBDHP, l’UGEB, défendu l’idée d’une constitution qui reconnaît les libertés démocratiques. En face, pour les représentants du pouvoir, il fallait simplement codifier le Front Populaire. Les travaux, après plusieurs rebondissements, ont abouti à l’adoption d’un avant-projet de Constitution qui sera amendé par les Assises Nationales des 14 et 15 décembre 1990. Il est à noter cependant les faits suivants :

* + le pouvoir du front populaire n’étant pas alors assuré de sa victoire aux élections, avait, dans le souci de garder une certaine marge de manœuvre, imposé la 2ème chambre prévue pour accueillir les représentants des structures populaires. Dans les avant-projets de textes soumis à la Commission Constitutionnelle, il était prévu deux catégories de députés : des députés élus et des députés nommés.
	+ pendant que se déroulaient ces assises, la répression était toujours

de mise, notamment sur le campus de l’Université de Ouagadougou. Dans ce cadre, le délégué de l’UGEB à ces assises (BAGRE Clément), sera arrêté au sortir d’une séance des travaux de la commission alors que les membres de ladite commission jouissaient d’une immunité !

**LES ASSISES NATIONALES SUR L’AVANT-PROJET DE CONSTITUTION**

Si durant les travaux de la Commission Constitutionnelle, la voix syndicale des travailleurs la plus entendue était celle de la CGT-B (à travers ses deux délégués), aux Assises Nationales sur l’avant-projet de Constitution, une Unité d’Action Syndicale s’est réalisée à l’initiative de la CGT-B. Une déclaration des organisations syndicales CGT-B, CNTB, CSB, ONSL, USTB et SNEAB avec la CGT-B comme porte-parole, a été rendue publique.

**LE RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL**

Au sortir des Assises Nationales sur le projet de Constitution, la CGT-B a préparé et tenu des meetings de compte-rendus et de sensibilisation des travailleurs à Ouagadougou le 17 février 1991 puis à Bobo – Dioulasso.

Dans le document de compte-rendu on peut lire entre autres ceci : *“ le projet de Constitution qui va être soumis à référendum, malgré quelques insuffisances et zones d’ombres, reste bon dans son ensemble.*

*Il est bon non seulement par rapport aux Constitutions antérieures dans ses dispositions sociales, démocratiques et politiques nettement plus élargies, mais encore parce qu’elle intègre des aspects nouveaux apparus dans la vie politique nationale ”.*

Comme suite aux meetings de compte- rendu et de sensibilisation, la CGT-B a appelé ses militants et sympathisants à voter “ **OUI** ” au référendum Constitutionnel du 2 juin 1991.

**Le 2 juin 1991, le projet de Constitution fut adopté.**

**DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONSTITUTION**

**En juillet 1991**, le Président du Front Populaire, rencontre différents groupes socio – politiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution. La CGT-B dans l’ensemble du mouvement syndical (les Centrales Syndicales CNTB, CSB, ONSL, USTB et les Syndicats Autonomes (6) SAMAB, SNEAB, SYNACB, SYNAJ, SYNATIC), ont adressé le 8 juillet 1991, une lettre au Président du Faso dans le cadre de leur *“ Contribution à la mise en œuvre de la constitution ”*. Parmi ces propositions figuraient l’Amnistie Générale et la réhabilitation de tous ceux qui ont été sanctionnés sous les régimes d’exception pour leurs opinions politiques et/ou syndicales, l’amélioration des conditions de vie des travailleurs et la sécurité de l’emploi, le rôle de l’armée, la dénonciation des gouvernements pléthoriques, des détournements, des nominations politiques aux postes techniques, de l’approfondissement du processus démocratique, la dénonciation (déjà) des conséquences du P.A.S.

**LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SYNDICALISME BURKINABÈ**

**En novembre / décembre 1991**, la CGT-B contribue, avec l’ensemble du mouvement syndical à la convocation et à la tenue des Etats Généraux du Syndicalisme Burkinabé. A l’occasion, les syndicats, unanimement, ont condamné et rejeté le P.A.S et proposé des solutions internes concertées aux problèmes de l’économie du pays. Par ailleurs, les Etats Généraux, ont formulé des revendications pour la consolidation des libertés démocratiques et syndicales, et une fois encore exigé la réhabilitation de citoyens sanctionnés pour leurs opinions. La plate forme du mouvement syndical qui était assortie d’un ultimatum adressé au gouvernement, fera l’objet de négociations avec celui-ci. Ces négociations aboutiront à la signature d’un protocole d’accord Gouvernement / syndicats.

Les Etats Généraux ont même adopté une motion qui *dénonce et condamne le PAS dans sa philosophie et dans son application et par conséquent demande l’arrêt immédiat du Programme d’Ajustement Structurel et propose une recherche concertée des solutions internes à la crise de l’économie burkinabé. ”*

**LE FORUM DE RÉCONCILIATION NATIONALE**

**En février 1992**, la CGT-B participe au Forum de Réconciliation Nationale qui se bloque autour de la question de la diffusion en direct des débats. La CGT-B, comme d’autres forces sociales et politiques, prend position pour la transparence des débats. Le refus net du pouvoir du Front Populaire se traduira par la suspension du forum, suspension qui ne sera jamais levée.

**LE NON RESPECT DU PROTOCOLE D’ACCORD GOUVERNEMENT/SYNDICATS DE 1991**

Face au non respect du protocole, le Collectif Syndical CGT-B, après l’échec des concertations entreprises avec les autres centrales syndicales pour une réaction commune, a pris ses responsabilités en organisant la première grève générale les 1er et 2 juin 1992. Cette grève qui a connu un franc succès à travers tout le territoire (avec une participation massive des travailleurs y compris des militants des autres centrales), donnait l’occasion au mouvement syndical de renouer avec la lutte légale.

**LA DÉVALUATION DU FCFA**

**Le 12 janvier 1994** intervient la dévaluation du FCFA. Le Collectif Syndical CGT-B appelle à la mobilisation et à la grève les 6, 7 et 8 avril 1994 pour exiger le respect, par le gouvernement, du protocole d’accord gouvernement - syndicats, le rétablissement de la valeur du point indiciaire, la détaxe (TVA) des produits de consommation courante, etc. et le relèvement du pouvoir d’achat des travailleurs.

La grève est bien suivie. La lutte se poursuivra par des conférences sur le sens et les conséquences de la dévaluation.

**DE L’ORGANISATION D’ÉLECTIONS PAR LE MATS À LA COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE EN PASSANT PAR LA CNOE**

Après l’adoption de la Constitution le 2 juin 1991, les élections qui ont suivi étaient les présidentielles de décembre 1991. Ces Présidentielles ont été organisées par le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS).

Diverses composantes du peuple dont la CGT-B, engagent des luttes pour une organisation transparente et saine des consultations électorales.

En 1992, les 1ères législatives sous la IVè République sont organisées toujours par le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Sécurité, dans un contexte de contestations.

La CGT-B prend position sur ce débat et réclame une commission électorale indépendante.

Le 7 février 1997, la CGT-B reçoit une correspondance du ***Président de la commission des Affaires Générales et Institutionnelles*** de l’Assemblée des Députés du Peuple pour une rencontre autour d’un projet de loi sur une Commission Nationale d’Organisation des Elections (CNOE). La CGT-B ne prend pas part à ladite rencontre mais envoie ses observations par écrit.

Puis, toujours en février 1997, le MATS écrit à la CGT-B par lettre n°73/MATS/ CAB pour lui demander de désigner un représentant pour être membre de la Commission Nationale d’Organisation des Elections (CNOE) au plus tard le 25 février. La CGT-B rejette l’offre et revendique toujours une Commission Electorale Indépendante (CEI).

***Finalement en 1998, le principe d’une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) sera admis par tous et en avril 1998***, par lettre N°110/ CCN/98, la CGT-B transmettait par écrit ses amendements sur le projet sur la CENI, au Président de la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles de l’Assemblée Nationale (CAGI). Puis le 20 Juillet 1998, la CGT-B rendait publique sa position à propos de la C.E.N.I. Ses amendements n’ayant pas été pris en compte et la CENI n’ayant d’indépendance que de nom, la CGT-B a décliné l’offre de participer à ladite CENI.

**LA REFORME GLOBALE DE L’ADMINISTRATION PUBLIQUE (RGAP)**

Conçue donc dans le cadre du P.A.S, la RGAP a été présentée aux organisations syndicales à l’occasion d’un séminaire tenu à Goundi (Koudougou) en février 1997. Depuis lors, jusqu’à son adoption au forceps en avril 1998, la CGT-B et le Collectif syndical CGT-B ont pris part à toutes les rencontres et ont constamment dénoncé cette réforme qui prétendait résoudre les maux de l’administration. Leur rejet de cette réforme est lié à son caractère foncièrement anti-travailleur et antisocial marqué notamment par la ***baisse déguisée des salaires*** avec ses nouvelles grilles catégorielle et indiciaire, l’allongement des échelons, les ***conditions draconiennes*** retenues pour les avancements de classe (d’abord 9/10 révisés en 8/10 pendant 10 ou 8 ans), la ***précarisation des emplois*** avec la légalisation des suppressions d’emplois, les transferts de compétence, la ***transformation des agents de l’Etat en travailleurs taillables et corvéables à merci*** avec un système de notation inadapté, ouvrant la voie aux règlements de compte, à l’arbitraire et au clientélisme.

Le Collectif Syndical CGT-B a mené diverses actions pour empêcher l’adoption de la loi : grèves, sit-in, marches, campagne pétitionnaire qui a recueilli, en moins de trois mois, plus de soixante mille (60 000) signatures.

Après dix (10) ans de mise en œuvre, malgré les moyens colossaux engagés pour la «modernisation» et « développement institutionnel » de l’administration, la RGAP a accentué les maux de l’administration qu’elle était sensée guérir ainsi que le dysfonctionnement des services publics. Ce constat, fait par un cabinet indépendant à qui le gouvernement a commandité le bilan des 10 ans de réforme, venait donner entièrement raison au Collectif Syndical CGT-B et à l’UAS qui, à partir de l’année 2000, exigeaient l’abrogation de la RGAP. Cette revendication n’aboutira qu’en 2015 avec l’adoption de la loi *N° 081- 2015/du CNT du 24 novembre 2015* portant Statut Général de la Fonction Publique d’Etat, qui malgré les incohérences et insuffisances qu’elle contient, constitue un acquis important pour les travailleurs.

**L’ASSASSINAT DU JOURNALISTE NORBERT ZONGO ET LA NAISSANCE DU CODMPP**

Norbert ZONGO et ses trois compagnons d’infortune ont été assassinés et brûlés le 13 Décembre 1998.

* Le 14 Décembre 1998, la nouvelle se répand comme une traînée de poudre dans tout le pays et à travers le monde ; des doigts accusateurs d’honnêtes personnes, particulièrement de la jeunesse se pointent spontanément vers les autorités de la 4ème République et pour cause ! la jeunesse descend dans les rues. Le même 14 Décembre au soir, des concertations informelles ont lieu : le groupe du 14 Février prend contact avec la CGT-B. La CGT-B à son tour, prend attache avec le MBDHP et l’UGEB.
* Le 15 Décembre, le MBDHP, la CGT-B, l’UGEB, l’AJB, le Groupe du 14 Février organisent la veillée funèbre.
* Le 16 Décembre, une foule immense (plus de cent mille personnes) jamais rassemblée dans un cortège funèbre au Burkina Faso, se déploie pendant plus de 5h, sur la route nationale N°1 pour accompagner Norbert ZONGO et ses compagnons dans leur dernière demeure au cimetière de Gounghin à Ouagadougou.

Après l’enterrement, le mardi 16 décembre 98, la 1ère concertation formelle a eu lieu au domicile du regretté Norbert ZONGO à 18h, entre le groupe du 14 Février, le Collectif Syndical CGT-B, le MBDHP, l’UGEB, L’AJB et la Ligue de Défense de la Liberté de la Presse.

Cette concertation aboutit à la naissance du Collectif, formalisée par un communiqué de presse daté du Mercredi 17 Décembre 1998 sur la situation nationale, avec les mêmes signataires auxquels s’est joint le GERDDES. Ce groupe sera rejoint par l’Association KEBAYINA des femmes du Burkina, l’Union des Jeunes Avocats du Burkina (UJAB), le PDSU, qui signeront la déclaration du meeting du 19 Décembre 1998.

Le GERDDES ne signera pas ladite déclaration et se retirera finalement du Collectif.

D’une concertation informelle entre quatre organisations au départ, puis formelle à six organisations, le collectif compte à ce jour quarante huit (48) organisations regroupées dans 24 structures, groupes, mouvements et partis politiques.

Le Collectif Syndical CGT-B assure la vice-présidence du Collectif à travers le Secrétaire Général de la CGT-B. Notre collectif syndical joue un rôle central dans l’animation, l’orientation et le fonctionnement du CODMPP aussi bien au niveau national que des différentes régions et localités.

Depuis sa mise en place, le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP) commémore chaque année l’anniversaire des horribles assassinats de Sapouy et réitère ses revendications de vérité et de justice pour tous les crimes impunis.

**LA GUERRE CIVILE EN CÔTE D’IVOIRE**

Les 14 et 15 novembre 2002, la CGT-B, réunie en Conseil de Direction, a analysé les événements survenus en Côte-d’Ivoire et rendu publique sa position à travers une déclaration qui a produit une levée de boucliers de la part du pouvoir de la IV° République et de ses thuriféraires contre elle. Dans ladite déclaration, après avoir analysé la signification et les causes des événements du 19 septembre, de même que les conséquences de la crise en Côte- d’Ivoire et au Burkina, notre confédération a dénoncé la guerre civile réactionnaire, la campagne de xénophobie, de chasse à l’homme orchestrée contre les étrangers, par le pouvoir du Président Laurent GBAGBO. De même, elle a dénoncé la politique étrangère du pouvoir de la IVe République du Président Blaise COMPAORE, véritable menace pour nos compatriotes à l’étranger ; par conséquent, la CGT-B a appelé les masses laborieuses à la retenue et à la solidarité et invité les travailleurs, et les peuples de la sous- région, particulièrement ceux du Burkina Faso et de la Côte-d’Ivoire, à une solidarité active, dans une lutte commune contre leurs exploiteurs communs que sont la bourgeoisie et l’impérialisme qui sont à la base de leurs vrais problèmes ; enfin, elle a exigé des autorités de Côte-d’Ivoire et du Burkina Faso, la protection de l’intégrité physique et morale de tous ceux qui vivent dans leurs pays respectifs et ceux qui sont contraints au déplacement.

**L’INSURRECTION POPULAIRE DES 30 ET 31 OCTOBRE 2014**

Depuis l’horrible assassinat du journaliste d’investigations émérite, Norbert ZONGO, et de ses compagnons d’infortune le 13 décembre 1998, le Burkina traverse une crise structurelle qui évolue par palier. La CGT-B a contribué, aussi bien au niveau du mouvement syndical que de la coalition contre la vie chère, à organiser de puissantes luttes contre l’impunité, la corruption, la vie chère et pour l’élargissement des libertés démocratiques et syndicales. Contrairement aux partis politiques de l’opposition et aux nouvelles organisations de la société civile, la CCVC estimait que l’objectif de la lutte ne pouvait se résumer à empêcher la révision de l’article 37, c’est-à-dire au seul départ du pouvoir de Blaise COMPAORE. Pour sa part, le Collectif Syndical CGT-B réunissait le 31 janvier 2014 à la Bourse du travail de Ouagadougou, tous ses responsables nationaux, régionaux et provinciaux sur la situation nationale. Une résolution fut prise, engageant tous ses militants et sympathisants dans l’intensification des luttes contre la vie chère, la fraude, l’impunité, la corruption, le tripatouillage de la constitution, la mise en place du SENAT et pour les libertés. Dans ce sens, il a organisé des sorties sur toutes les régions du pays du 5 avril au 27 août 2014.

La CCVC a organisé un meeting le 29 octobre 2014 au cours duquel il a invité tous ses militants à s’investir pour barrer la route à la forfaiture prévue le 30 octobre 2014 à l’Assemblée Nationale. Elle a en conséquence salué l’insurrection populaire des 30 et 31 octobre à laquelle ont participé de nombreux travailleurs et militants. En effet, pour la CGT-B et la CCVC, l’insurrection populaire que n’envisageaient pas les organisateurs de la manifestation, a une portée politique immense tant au plan national, sous- régional qu’international. Elle a montré que la classe ouvrière et le peuple peuvent réaliser l’insurrection populaire et renverser un pouvoir qui s’est illustré négativement dans les crimes de sang et crimes économiques, dans les atteintes aux libertés démocratiques et syndicales. Elle a aussi et surtout montré toute l’énergie révolutionnaire, l’esprit de sacrifice, la combattivité et l’héroïsme dont peuvent faire montre le peuple et la jeunesse populaire. Son principal acquis reste, sans conteste, l’espoir qu’elle a redonné à notre peuple, qui a pris conscience de sa force, aux peuples de la sous-région, au prolétariat et aux peuples du monde. Elle a clairement montré à notre peuple son potentiel révolutionnaire, sa capacité à résister à l’oppression et à l’injustice. Elle lui a enfin montré que la révolution est possible dans notre pays et que la violence révolutionnaire n’est pas un fait abominable tel que veulent nous le faire croire les thuriféraires de la bourgeoisie.

**LA RÉSISTANCE AU COUP D’ÉTAT DU RSP**

Dans le fonctionnement de l’Unité d’Action Syndicale, la CGT-B était à la Présidence De Mois des Centrales Syndicales et donc Porte-Parole de l’UAS du 1er Septembre au 31 Décembre 2015. Dès l’annonce de la prise en otage du Président de la transition, Michel KAFANDO, de son Premier Ministre, Yacouba Isaac ZIDA, et des membres de son gouvernement par le RSP le 16 septembre 2015 dans l’après-midi, le mouvement syndical a lancé un mot d’ordre de grève générale sur toute l’étendue du territoire. Dans ce cadre, de nombreux documents ont été produits (motion de grève générale, communiqués de presse, déclarations). Cette grève a connu un franc succès et a pesé incontestablement dans le dénouement de la situation. Dans les régions, les structures locales de la CGT-B, de l’UAS et de la CCVC ont contribué à mettre en place les coordinations de résistance contre le putsch du RSP, lesquelles ont érigé des barricades pour protester contre le putsch. Dans les régions, les populations ont interpellé les Forces de Défense et de Sécurité loyalistes pour qu’elles contribuent à lutter contre le coup d’Etat du RSP. Ce qui fut fait et la résistance fut héroïque et victorieuse.

La réforme du système de rémunération des agents publics

***Coalition Nationale***

En application des injonctions du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale, le Président du Faso, dans son message à la nation du 31 décembre 2017, lançait l’initiative d’une conférence nationale sur la remise à plat des salaires des agents publics de l’Etat.

Ladite conférence, présidée par le premier ministre, M. Marie Christophe DABIRE, s’est tenue du 12 au 14 juin 2018 à Ouagadougou. Mais en fait de conférence nationale des forces vives, il s’est agi d’une foire pour faire avaliser les mesures antisociales envisagées par le gouvernement pour ‘’maîtriser la masse salariale’’. Parmi les mesures envisagées, figuraient en bonne place :

* la réduction des salaires dans l’optique de respecter le ratio masse salariale/ recettes fis-cales de l’UEMOA. Pour ce

faire, il était envisagé la réorganisation et l’encadrement par des dispositions législatives le système de rémunéra- tion des agents publics y compris leur méca-nisme de révision ;

* l’encadrement du droit de grève par la relecture de la loi 04560 du 25 juillet 1960 portant règlementation du droit de grève des fonctionnaires et agents de l’état ;
* l’application de l’IUTS sur les primes et indemnités des agents publics ;

En vue de duper les travailleurs et l’opinion, le gouvernement et tous ceux qui ont opté de l’accompagner dans ses visées, ont mis en avant la question de l’équité et annoncé pour 80% des agents publics, une augmentation de salaire de 29 000F !

Face à ce projet funeste, la CGT-B et les syndicats combatifs ont plaidé en vain pour que la confé-rence qui associait ‘’les forces vives de la nation’’ porte, non pas seulement sur le système de rémunération, embrasse la question globale de la gestion des ressources nationales. En vue de mener la résistance, ils ont constitué une coalition dénommée « Coalition des Syndicats en Lutte contre la baisse du Pouvoir d’achat et pour la défense des libertés démocratiques et syndicales ». Autour de sa plateforme revendicative en cinq points, elle a engagé des actions de lutte multi-formes (Grève, Marches, marches-meeting, sit-in, etc.), à travers tout le territoire national.

La marche nationale du 7 mars, a mobilisé d’immenses foules sur l’ensemble du pays. Prenant prétexte de la survenue de la pandémie du coronavirus, le gouvernement a interdit les manifestations publiques. C’est dans ce contexte d’interdiction des marches et des meetings que la coalition a poursuivi la lutte.

Au lieu de répondre aux préoccupations des travailleurs posées par la Coalition, le pouvoir s’est lancé dans une répression illégale et sauvage de ses militant(e)s se traduisant par :

* + des suspensions de salaires de plus de 700 travailleurs essentiellement de l’éducation ;
	+ la révocation de trois (03) respon- sables du Syndicat National des Agents des Impôts et du Domaine ;
	+ le licenciement de trois (03) travailleurs par le patronat des Boulangeries. La répression, loin d’abattre les travailleurs, a cultivé en leur sein le développement de l’esprit de solidarité pour venir en soutien aux camarades réprimés.

Face à ces mesures, la coalition a invité les militants à maintenir et à renforcer leur mobilisation et a engagé des procédures judiciaires contre les sanctions.

L’examen de la plainte contre la révocation des agents des impôts a permis d’obtenir leur réintégration en août 2021.

Quant aux plaintes contre les suspensions de salaires, elles sont toujours en examen dans les tribunaux administratifs dont celui de Bobo qui a rendu un verdict en faveur des travailleurs.

***Manifestation de la Coalition le 7 mars 2020 à Koupéla***

LA CGT-B ET L’UNITé D’ACTION

SYNDICALE

***Les SG des centrales lors de la 111ème session de la Conférence Internationale du Travail (CIT) tenue du 5 au 16 juin 2023***

La force du mouvement syndical ouvrier étant fondée essentiellement sur l’unité et la solidarité des travailleurs, il apparaît clairement qu’à l’échelle du monde et des pays, le pluralisme syndical constitue un risque d’affaiblissement de la classe ouvrière.

Les Etats-patrons, tout comme le patronat l’ont bien compris qui ont ici et là suscité la création de syndicats, l’objectif étant d’affaiblir le mouvement syndical qui existait ou de dévoyer la lutte des travailleurs. Cette politique qui répond au principe du diviser pour mieux régner prospère plus ou moins longtemps en fonction du niveau de la prise de conscience des travailleurs.

Au Burkina Faso, le mouvement syndical a été très tôt marqué par le pluralisme. En effet, contrairement à ce qu’on a pu observer dans nombre de pays africains, tous les pouvoirs qui se sont succédés dans notre pays, n’ont jamais réussi à imposer une centrale syndicale unique liée à un parti – Etat bourgeois unique. Certes, la 1ère République de Maurice YAMEOGO l’a tenté et a même légiféré dans ce sens en 1964, mais il n’a jamais réussi à faire appliquer cette loi.

Face à ce pluralisme, la solution trouvée par le mouvement syndical burkinabé a été l’unité d’action. C’est elle qui a permis aux travailleurs de notre pays et à leurs organisations de jouer le plus souvent un rôle de premier plan aux différentes étapes importantes de l’histoire de notre peuple.

L’unité d’action syndicale en cours au Burkina Faso depuis 1999 survient après d’autres expériences d’unité d’action qui étaient restées jusque-là assez ponctuelles.

Elle s’est constituée à l’occasion du 1er mai 1999, autour d’un accord sur l’élaboration d’une plate-forme commune de lutte et à la décision de commémorer la Fête du Travail dans l’unité.

C’était à l’initiative de secrétaires généraux de certaines centrales syndicales comme Abdoulaye IRA de l’ONSL, Mamadou NAMA de l’USTB mais aussi grâce à la disponibilité et à l’engagement politique des autres Secrétaires Généraux des centrales syndicales que sont Tolé SAGNON de la CGT-B, Mahamadi OUEDRAOGO de la CNTB, Roger TAPSOBA de la CSB, Joseph TIENDREBEOGO de FO/UNSL, et de leurs directions exécutives.

Les plates formes minimales syndicales communes intègreront par la suite la lutte contre l’impunité et pour la vérité et la justice pour Norbert ZONGO et ses compagnons et pour toutes les autres victimes de la violence en politique.

Elle se poursuivra à travers les activités de formation du BIT, mais aussi avec d’autres activités communes. On peut citer entre autres :

* + Les commémorations unitaires du 1er mai ;
	+ Les luttes unitaires autour de revendications liées au respect des engagements, à la vie, à l’impunité, …
	+ La production d’un bilan des Centrales syndicales sur les privatisations au Burkina Faso (décembre 2001) ;
	+ Les rencontres annuelles Gouvernement/Syndicats autour des cahiers de doléances du 1er mai ;
* Le soutien aux luttes des travailleurs au Burkina Faso, en Afrique et dans le monde ;
* Les sorties unitaires dans les régions ;
* La grève générale déclenchée le 16 septembre 2015 contre le coup d’Etat du RSP et qui a contribué fortement à l’échec de celui-ci ;

Les exemples de luttes et d’activités unitaires sus-citées non seulement ne sont pas exhaustifs, mais encore, ce ne sont que des exemples au sommet. En effet, il se réalise également une unité de luttes à la base, entre les syndicats professionnels de différentes centrales syndicales et syndicats autonomes, entre les structures syndicales décentralisées (Unions Provinciales, Unions Régionales, au niveau des délégués syndicaux et délégués du personnel des entreprises et sociétés, à l’intérieur des entreprises, etc.)

**Les acquis des luttes**

Les nombreuses luttes menées par l’UAS ont produit des acquis importants qui se déclinent en acquis matériels mais aussi en acquis organisationnels et politiques.

* **Les acquis matériels**
	+ des augmentations de salaires dans le privé comme dans le public, même si elles ont toujours été en- deçà des attentes du mouvement syndical ;
	+ La réduction de l’IUTS à travers la prise en compte des charges professionnelles et les réductions de 2008 et 2011 ;
		- la reprise du transport en commun marquée par la création de la SOTRACO ;
		- le déplafonnement de l’assiette de cotisation à la CNSS ;
		- diverses réductions obtenues sur les prix des hydrocarbures ;
		- le relèvement des allocations familiales ;
		- la reconstruction du marché Central ″Rood Woko″;
		- le relèvement du taux de cotisation et d’annuité avec pour conséquence un relèvement sensible des pensions au profit des travailleurs régis par le Code de Sécurité Sociale ;
		- le relèvement du SMIG de 6,5 % ;
		- la prise en charge des risques professionnels des agents publics ;
		- la révision de la grille indemnitaire des agents publics ;
		- le relèvement des salaires et pensions ;
		- différentes baisses de prix des hydrocarbures ;
		- l’élargissement des indemnités de logement et de sujétion à tous les agents publics ;
		- la suppression de la Taxe de développement Communal (TDC) ;
		- l’institution de l’indemnité de fin de contrat pour les fonctionnaires ;
		- etc.
* **les acquis organisationnels et politiques**
	+ l’adoption de documents, de programmes de formation syndicale, ou de projets (PANAF/ MEFOCE, PADEP, BIT-DANIDA, etc.) au contenu positif ou favorable aux travailleurs ;
	+ Les commémorations unitaires du 1er mai depuis 2001 ;
	+ la reconnaissance dans le Code du Travail de la grève de solidarité et l’inscription dans la dite loi de cer- tains principes comme les élections professionnelles pour déterminer la représentativité des organi- sations syndicales, le chômage technique, le check – off, etc.
	+ le principe de pouvoir recevoir et écouter toutes les forces sociales et politiques à la Bourse du Travail sans préjuger des différentes positions ;
	+ des prises de position unitaires sur certaines grandes questions ou événements comme les PAS, la situation en Côte-d’Ivoire, en Guinée, au Niger, les candidatures indépendantes, etc.
	+ l’élévation du niveau syndical et politique du mouvement syndical et des travailleurs, à travers les prises de position unitaires sur les situations internationale et nationale ;
	+ le regroupement des syndicats de la Fonction Publique en vue de

***Marche de l’UAS le 1er Mai 2023 à Ouagadougou***

la prise en charge des problèmes spécifiques des agents de l’Etat ;

* + - la rédaction d’un mémorandum sur la situation à la SN-SOSUCO ;
		- le bilan écrit des privatisations (2001) ;
		- des sorties unitaires auprès des structures décentralisées ;
		- le retour à un Statut Général de la Fonction Publique à travers l’adop tion de la loi 081 le 24 novembre 2015 qui consacre la suppression du corps des contractuels instauré par la loi 013 ;
		- les rencontres annuelles Gouvernement /Syndicats sur le cahier de doléances et les

préoccupations des travailleurs ;

* + - le soutien aux luttes ou aux

revendications des autres composantes de la société : cas des luttes de l’UGEB, des retraités, des paysans ;

* + la création de la coalition contre la vie chère (CCVC), le 12 mars 2008 ;
	+ la vigilance développée sur la question centrale des libertés démocratiques et syndicales ;
	+ etc.

C’est le même souci de l’unité d’action qui a guidé et guide la CGT-B dans sa forte implication dans la création et l’animation du **Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques** (CODMPP), de la **Coalition nationale de lutte Contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l’impunité et pour les libertés** (CCVC), du **Réseau National de Lutte Anti-corruption** (REN-LAC) , etc.

**Insuffisances de l’Unité d’action syndicale**

Si le pluralisme syndical peut être perçu comme une richesse ou un atout, il reste que l’absence de critères de représentativité ne favorise pas un bon fonctionnement de l’UAS. En effet, à défaut de ces critères, toutes les centrales et tous les syndicats autonomes sont traités de la même façon, sans considération de leur représentativité. Pourtant, la présence effective des syndicats sur le terrain, le nombre de délégués élus qu’ils obtiennent dans les élections, le volume des activités menées, le nombre de participants issus de chaque organisation qui figurent sur les listes de présence des activités communes indiquent clairement que les centrales syndicales comme les syndicats autonomes ne peuvent pas avoir la même représentativité.

La crise née au sein de l’UAS à propos du Haut Conseil du Dialogue Social, celle relative à la participation des syndicats à la conférence des forces vives sur la réforme du système de rémunération des agents publics sont entre autres liées à cette absence de critères de représentativité. Ce fait est exploité par le pouvoir et le patronat pour adopter des mesures en complicité avec des organisations qui sont loin d’être représentatives. C’est ce qui s’est passé avec la conférence où on a exhibé la participation de cinq (5) centrales syndicales. Idem pour les vingt-un (21) syndicats autonomes qui auraient pris part à la conférence mais dont on ne retrouve nulle part la liste.

**Les relations internationales**

***Les Invités internationaux au 7ème Congrès de la CGT-B***

L’éCOLE DéMOCRATIQUE ET POPULAIRE (EDP)

 École de la CGT-B

L’Ecole Démocratique et Populaire (EDP) est une institution éducative et culturelle non lucrative créée en juillet 1983 par le Syndicat National des Travailleurs de l’Education et de la Recherche (SYNTER), Syndicat de base de la CGT-B, aujourd’hui Fédération des Syndicats Nationaux des Travailleurs de l’Education et de la Recherche (F-SYNTER).

Depuis 1990, l’EDP est gérée par la CGT-B, centrale syndicale dont la Fédération SYNTER est membre fondateur en 1988.

L’Ecole fonctionne essentiellement sur la base du bénévolat et du sacrifice des militant(e)s et sympathisant(e)s de la CGT-B. Elle utilise, avec l’accord de l’Etat, les salles de cours dans les établissements publics.

**L’EDP bénéficie :**

* de l’appui des étudiants militants de l’UGEB ;
* du concours de certains démocrates et patriotes burkinabè pour l’encadrement pédagogique des élèves ;
* d’appuis ponctuels (matériels et /ou financiers) d’amis extérieurs, etc.

Depuis qu’elle existe, l’EDP peut s’estimer heureuse et fière d’avoir pu concourir un tant soit peu, à l’éducation d’une partie non négligeable de la frange des enfants déshérités et exclus du système formel d’enseignement du Burkina Faso ;

En effet, en organisant des cours du soir, plus de trente années durant, l’EDP a permis à de nombreux jeunes, issus de parents pauvres, de prétendre à des études secondaires et même supérieures, ou encore de réussir

***Bernard Kaka BONZI DGN depuis 2008***

à des concours et examens nationaux de l’enseignement secondaire, alors que tout leur semblait perdu, redonnant ainsi espoir et vie aux uns et aux autres.

Dans certaines localités, l’EDP a aussi développé des cours d’alphabétisation et des cours spécifiques au bénéfice de travailleurs en activités. Avec Fonds de Solidarité Tiers Monde (FSTM), une ONG Belge, un partenariat s’est développé de 1996 à 2002 autour de la mise en œuvre du projet « alphabétisation des ouvriers ». Ce fut un partenariat fort enrichissant de part et d’autre.

A l’ouverture, en 1983-84, l’EDP était implantée dans sept (07) localités. De nos jours, ce sont cent vingt (120) localités qui ont fait l’expérience de l’EDP à travers quarante -quatre (44) provinces sur les quarante-cinq que compte le pays. Aujourd’hui elle est implantée sur l’ensemble du territoire national.

Avec ses trente-trois (33) années d’existence, l’EDP a à son actif :

* + - plus de **153 724 élèves** !
		- **9169 admis au BEPC** avec des taux de succès allant parfois à plus de 75% selon les Directions locales !
		- **2243 bacheliers** dont **287** au moins en **2014-2015** avec des taux de succès allant parfois à **56%** selon les Directions locales !
		- **46 admis au BEP et 6 au CAP** de 1988 à 2015.
		- une expérience en alphabétisation avec **2464** apprenants de 1996 à 2002.
		- Une expérience pilote de cours de jour à Kaya avec le Groupe Scolaire EDP.

Grâce aux efforts déployés aussi bien par l’UR que par la Coordination qu’elle a mise en place, la confiance des élèves et des parents d’élèves s’est nettement accrue et les résultats se sont encore améliorés cette année scolaire 2021-2022. Ainsi :

* + - * au BEPC, le groupe a obtenu 100 admis sur 207 soit un taux de succès de 48,3% ;
			* au Bac A : 58 admis sur 89 soit un taux de 65,17%, 3ème sur les 10 établissements privés laïcs de la ville de Kaya ;
			* au Bac D : 59 admis sur 185 soit un taux 31,89%, 3ème sur les 12 établissements privés laïcs de la ville de Kaya.

Cette expérience inspire déjà d’autres Directions Locales telle que Fada, Dédougou..

* + **Plus de mille quatre-cent-un (1 401) enseignants bénévoles en 2014-2015**, dont plus des deux tiers sont des militants de la CGT-B.

Ces résultats n’auraient pas pu se réaliser sans l’abnégation et les sacrifices divers de tous ceux qui ont animé et qui animent l’EDP par l’effort qu’ils consentent chaque soir, après les heures du labeur quotidien.

La Direction Générale de l’EDP, le Bureau National Confédéral de la CGT-B félicitent tous les militants et travailleurs qui animent l’EDP et les encouragent à poursuivre cette belle œuvre commune.

***Longue vie à l’EDP***

***Le Groupe scolaire EDP de Kaya : un chantier mis en œuvre sur fonds propres.***

Le Syndicat autonome des Agents du Trésor du Burkina (SATB)

La lutte syndicale a connu une formalisation au Trésor Public au lendemain de l’indépendance politique de notre pays. Au regard des difficultés vécues, les travailleurs dignes et courageux ont décidé en 1963 de mettre en place l’organisation syndicale appelée SYNATREVO (Syndicat National du Trésor Voltaïque). Le camarade Souleymane NACRO est porté au poste de secrétaire général.

Il passa ensuite le flambeau au camarade Issa BARRO qui a son tour le confia au camarade Richard NAMOANO.

En vue de réanimer le cadre de lutte, un bureau de la section Kadiogo, jouant aussi le rôle de Bureau National (BN) est mis en place en 1998 avec le camarade BONKOUNGOU Félix comme secrétaire général. Ce bureau sera renouvelé quelques mois plus tard avec à sa tête le camarade BAMOUNI Jean Hubert.

Les 08 et 09 juillet 1999, au Centre d’Education Ouvrière, un congrès extraordinaire est organisé en vue de mener une analyse critique de l’organisation et de la doter d’un BN. Ce bureau composé de huit (08) membres avait à sa tête le camarade BAMOUNI Jean Hubert. Il assurait la coordination des activités du SATB, Syndicat Autonome des Agents du Trésor du Burkina et non Syndicat des Agents du Trésor du Burkina. C’est donc la période d’autonomisation du SATB.

***Boukary BELEMBAOGO SG SATB***

En 2001, lors du renouvellement du Bureau National, le camarade BAMOUNI a été réélu au poste de secrétaire général pour un second mandat.

Malheureusement, il s’en est suivi une nouvelle période d’hibernation du syndicat.

C’est dans un environnement hostile à la lutte que les travailleurs, en 2006, se sont organisés et ont mis en place un nouveau bureau national avec le camarade KABORE Idrissa comme secrétaire général. Après deux (2) mandats, le camarade KABORE Idrissa et son équipe ont transmis le flambeau en 2011 au camarade LOUE Kierra et à son bureau.

Parallèlement au SATB, en juillet 2007, l’année à laquelle l’hostilité contre le syndicat grandissait, une nouvelle organisation vit le jour au Trésor pour plusieurs raisons. Il s’agit du Syndicat National des Agents du Trésor du Burkina (SYNATB) avec comme secrétaire général le camarade BAMOUNI Bruno.

Face aux agissements de certains militants, le camarade LOUE Kierra et son staff ont décidé de se retirer de la direction du syndicat. Cette démission du bureau a failli replonger le SATB dans sa léthargie habituelle car au cours du congrès tenu en novembre 2012, aucun des congressistes ne voulait assumer la lourde responsabilité du poste de secrétaire général.

Finalement, un bureau est mis en place avec le camarade KOANDA Séini au poste de secrétaire général. Ce bureau a placé au centre de ses préoccupations l’amélioration des relations avec l’administration mais aussi la résolution de la crise de confiance entre militants et bureau national, l’absence d’unité et de solidarité. Après le congrès de 2015, un congrès extraordinaire est tenu les 29 et 30 juillet 2016 et qui consacre la réunification des deux syndicats du Trésor.

A l’issue du congrès, le syndicat adopte une nouvelle dénomination à savoir **“Syndicat autonome des Agents du Trésor du Burkina’’** (SATB).

Le dernier congrès (le 9ème), tenu les 18 et 19 juillet 2019 à Ouagadougou a porté à la tête du syndicat le camarade Boukary BELEMBAONGO.

En dépit des difficultés, le SATB s’est positionné et se positionne dans le paysage syndical comme un syndicat de solidarité et de combat. Il a engagé, seul ou dans les différents regroupements dont il est membre (Collectif CGT-B, UAS, CODMPP, CCVC, CS-MEF, la coalition des syndicats en lutte contre la baisse du pouvoir d’achat et pour la défense des libertés, …) de nombreuses actions entrant dans la défense des droits et acquis des travailleurs.

LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE

L’éDUCATION DE BASE (SYNATEB)

La nécessité d’un syndicat combatif, révolutionnaire de lutte de classes au niveau de l’enseignement de base, s’est fait sentir au cours des années. ?

Le comité CGT-B de l’enseignement de base du Boulgou va jouer le rôle de pionnier en œuvrant à la création du Syndicat National des Travailleurs de l’Education de Base, le 28 mai 1995.

Le nouveau syndicat va vite conquérir la confiance des travailleurs de l’éducation de base par sa ligne syndicale révolutionnaire de lutte de classes qui intègre les principes du centralisme démocratique, la critique et l’autocritique, assume ses luttes et ses prises de position.

Le SYNATEB est membre de la grande famille des syndicats révolutionnaires de lutte de classes qui est le collectif syndical CGT-B composé aujourd’hui de la CGT-B, du SATB, du SYNTAS, du SYNATEL, du SYNATIC et du SYNATEB avec comme porte-parole le Secrétaire Général Confédéral de la CGT-B.

Il est également membre :

* du Collectif des Organisations Démocratiques de Masses et de Partis Politiques (CODMPP) ;
* de la Coalition Nationale de lutte Contre la Vie Chère, la Corruption, la Fraude, l’Impunité et pour les Libertés (CCVC) ;
* du réseau SOCIAL ALERT Burkina (ASAB) ;
* de la Coalition Nationale de lutte pour l’éducation pour tous (CN- EPT/BF) ;
* du Réseau National de Lutte Anti- Corruption (REN-LAC) ;
* de la Coordination Nationale des syndicats Autonomes(CNSA) ;
* de la Coordination des syndicats de l’éducation.

De sa création à nos jours, le SYNATEB aura été sur tous les fronts de luttes : contre l’impunité des crimes économiques et de sang et pour les libertés, boycott des GAP et des conférences pédagogiques pour leur non prise en charge, boycott des fiches d’évaluation des agents publics de l’Etat en lien avec la loi 013 pour leur caractère anti-travailleur, boycott de l’encadrement des stagiaires des écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) et de l’Ecole Normale Supérieure de l’Université de Koudougou (ENS-UK) pour réclamer une formation de qualité des enseignants et des encadreurs pédagogiques, grèves solitaires, grèves unitaires, marches, sit-in, sit-in illimité,… pour exiger une éducation de qualité pour tous les enfants burkinabè et de meilleures conditions de vie et de travail pour tous les travailleurs de l’éducation de base. Au cours de ces luttes, de nombreux militants ont subi diverses brimades : injures, affectations arbitraires, coupures illégales pour fait de grève, rejets de dossiers de candidatures aux concours professionnels, poursuites en justice... Malgré tout, grâce à la détermination des travailleurs, le SYNATEB s’est renforcé : aujourd’hui, il est implanté dans les 13 régions et dans les 45 provinces que compte notre pays. Elle Il couvre toutes les 476 circonscriptions d’éducation de base (CEB) à travers des sous-sections et est représenté à l’ENS-UK.

C’est ainsi qu’en deux décennies d’existence, malgré les trahisons et les attaques incessantes, multiples et multiformes, le SYNATEB a pu engranger de multiples acquis au profit du monde de l’éducation et du peuple burkinabè tout entier. A titre illustratif et concernant uniquement le secteur de l’Education, on peut citer :

* l’augmentation des frais de correction de la copie à l’examen du CEP et du concours d’entrée en 6ème d’abord de 50 à 100 FCFA avec le maintien de la double correction en 2002, puis de 100 FCFA à 150 FCFA en 2011 ;
* la prise en charge financière des GAP et des conférences pédagogiques à partir de l’année scolaire 2004-2005 ;
	+ la participation des syndicats aux commissions d’affectation (niveau national, régional, provincial et CEB) à partir de 2004-2005 ;
	+ l’abandon du recrutement des maîtres PPTTE par le MEBA en 2004 ;
	+ la possibilité de mutation des enseignants régionaux ;
	+ la révision de la carrière des enseignants brimés avec incidence financière ;
	+ la prise en compte des instituteurs Principaux (IP) comme encadreurs pédagogiques en 2006 ;
	+ la création de la conférence pédagogique des Instituteurs Principaux (IP) ;
	+ l’octroi des frais d’encadrement aux maîtres conseillers en attendant la hausse des différents taux et leur inscription dans la grille indemnitaire ;
	+ l’augmentation de la durée de la formation initiale des IP à deux

(02) ans et l’alignement de la prise en charge des IP à celui des autres encadreurs ;

* + le principe d’élaboration des fiches de préparation ;
	+ l’élaboration d’un manuel de procédure des examens et concours scolaires ;
	+ le reversement de 903 enseignants au bureau comme Personnel d’Administration et de Gestion (PAG) et leur participation à la conférence des PAG ;
	+ la participation aux conférences pédagogiques des enseignants au bureau ;
	+ l’élaboration par le SYNATEB du code de bonne conduite du personnel de l’éducation.

La construction d’une solidarité internationale occupe une place importante dans ses actions et prises de positions.

*Vive le Collectif syndical CGT-B !*

*Vive le SYNATEB !*

**SYNATEB = UNITÉ – COMBATIVITÉ – JUSTICE**

Le Syndicat National des Télécommunications (SYNATEL)

***Souleymane SO SG SYNATEL***

C’est en 1964 et le 1er Octobre que les travailleurs des PTT de Ouagadougou et Bobo Dioulasso prennent l’initiative d’une réunion qui aboutit à la mise en place d’un bureau provisoire chargé d’élaborer les statuts du Syndicat Autonome des Postes et Télécommunications (SAPT)Le congrès constitutif du S.A.P.T. a eu lieu les 29 et 30 Avril 1965 avec pour premier secrétaire général OUEDRAOGO Salif.

En 1967, le S.A.P.T. s’affilie à l’IPTT.

Au sortir du quatrième congrès ordinaire de janvier 1971, le SAPT change de dénomination avec l’adhésion du personnel de France CABLE ET RADIO (FCR) et du CENTRE NATIONAL D’ETUDES SPATIALES (CNES) et devient SAPTA (Syndicat autonome des postes et télécommunications et assimilés).

En 1974, le S.A.P.A. s’affilie à la Confédération Syndicale Voltaïque (CSV) aujourd’hui CSB.

Au sixième congrès de novembre 1975, le SAPTA change de nouveau de nom suite à son affiliation à la Confédération syndicale voltaïque et devient Syndicat des Postes et Télécommunications et Assimilés (SYNPTA) avec comme premier responsable OUEDRAOGO Salam Hyacinthe.

En Mars 1988, au sortir de son dixième congrès ordinaire, le syndicat change de nouveau de dénomination suite à la reprise du personnel de France CABLE ET RADIO (FCR) par l’OPT, il devient SYNDICAT NATIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (SYNAPOSTEL).

A partir 1987, avec la scission de l’OPT en deux sociétés distinctes (SONAPOST et ONATEL), on assiste à une cohabitation difficile des deux syndicats : le SYNTRAPOST qui regroupait uniquement les travailleurs de la poste et le SYNAPOSTEL regroupant les membres des deux bords.

En 1994, le SYNAPOSTEL devient SYNATEL avec le départ du personnel de la poste et l’ouverture à la téléphonie mobile.

A partir de 1996, le camarade SAWADOGO Boukari Valentin dirigea le SYNATEL.

Suite à la crise survenue après l’assassinat du journaliste Norbert ZONGO et ses compagnons le SYNATEL a suspendu son affiliation à la CSB et a rejoint le collectif Syndical CGT-B.

Depuis le 16ème congrès ordinaire tenu en 2008, le camarade SO Souleymane en est le Secrétaire Général.

Le Syndicat Autonome des Contrôleurs et Inspecteurs du Travail (SYNACIT)

Le Syndicat Autonome des Contrôleurs et Inspecteurs du Travail (SYNACIT) a été créé en décembre 2010. Il compte treize (13) sections régionales dirigées par un Bureau Exécutif National de douze (12) membres.

Le premier secrétaire fut le camarade OUEDRAOGO de 2010 à 2013. Il a été succédé par le camarade BELEM Hamidou de 2013 à 2017 et le camarade SANON de 2017 à 2020.

Le dernier congrès, tenu les 28 et 29 août 2020, a porté à la tête du SYNACIT, le camarade Yacouba BOLOGO.

Le SYNACIT est membre du Collectif CGT-B, de la coordination

des syndicats de la fonction publique et de la coalition des syndicats en lutte contre la baisse du pouvoir d’achat et pour la défense des libertés.

***Yacouba BOLOGO SG SYNACIT***

Le Syndicat National des Agents du Ministère de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat (SYNAMICA)

Le SYNAMICA a été créé le 22 mai 2011 pour répondre au besoin ardent des travailleurs du Ministère de l’Industrie, du Commerce et de l’Artisanat de se retrouver dans une organisation authentique de lutte pour l’amélioration de leurs conditions de vie et de travail. La devise du SYNAMICA est « *Solidarité-Lutte-Professionnalisme* ». Il est dirigé par un Bureau National de onze (11) membres. L’actuel Secrétaire Général est le Camarade N. Anthime KAMBIRE.

***N. Anthime KAMBIRE SG SYNAMICA***

Le SYNAMICA compte 10 sections dont une (01) à Ouagadougou et les neuf (09) autres reparties dans les neufs (09) régions abritant des Directions Régionales du Commerce, de l’Industrie et de l’Artisanat. Le SYNAMICA est membre du Collectif Syndical CGT-B et de la Coordination Nationale des Syndicats de la Fonction Publique.

Conformément à son option de syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes, le SYNAMICA a pris part depuis sa création aux manifestations allant dans le sens de la défense des libertés démocratiques et syndicales et contre les crimes économiques et de sang. Il a également, dans le sens de la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, mené au cours de l’année 2017 une bataille victorieuse qui a vu la satisfaction de sa plateforme revendicative minimale.

Le Syndicat National des Secrétaires du Burkina (SYNASEB)

Le Syndicat National des Secrétaires du Burkina (SYNASEB) a été créé le 28 mars 2015, suite à une assemblée générale avec à sa tête le camarade Bourama OUATTARA comme Secrétaire Général. Le Secrétariat a été créé en un corps catégoriel par le décret 2009-399/PRES/PM/MFPRE/MEF portant organisation des emplois interministériels de la Fonction publique du 10 juin 2009.

Les secrétaires sont victimes des brimades de toutes sortes au sein de nos administra- tions. Au titre de ces brimades on peut citer entre autres l’exploitation, l’oppression, la répression et la marginalisation. Partant de ce constat, les secrétaires ont jugé oppor- tun, voire nécessaire de s’organiser afin de défendre leurs intérêts matériels, moraux et professionnels.

***Bourama OUATTARA SG SYNASEB***

Pour mieux répondre aux aspirations des travailleurs, le SYNASEB a choisi la ligne révolutionnaire de lutte de classe. Comme l’union fait la force, le SYNASEB s’est affilié au collectif syndical CGT-B afin de mener une lutte progressiste aux côtés du peuple burkinabè pour la défense des libertés démocratiques et syndicales, pour le progrès économique et social.

Le Syndicat des Professionnels

des Technologies de l’Information et de la Communication (SYNPTIC)

Le Syndicat des Professionnels des Technologies de l’Information et de la Communication (SYNPTIC) regroupe les informaticiens du secteur public et privé du Burkina Faso. Il a pour but de :

* unir et d’organiser les professionnels des TIC du secteur public et privé en vue de :
* lier ses luttes revendicatives à celles du prolétariat et des masses laborieuses burkinabé pour la libération nationale et sociale ;
* soutenir et populariser les luttes des autres travailleurs exploités et opprimés d’Afrique et du monde

L’Assemblée Générale constitutive pour la mise en place du bureau national s’est tenue le samedi 26 avril 2014 à la bourse du travail de Ouagadougou. Un bureau de 13 membres a été mis en place. Le Secrétaire Général actuel est Salfo ILBOUDO.

***Salfo ILBOUDO SG SYNPTIC***

Le SYNPTIC, membre du collectif Syndical CGTB, est inscrit sous le récépissé n°2014/00749/MATS/SG/DGLP/DOSOC du 21 mai 2014. Il se composé de section (Bobo et Koudougou) et de comité dans toutes les structures ayant au minimum trois (3) informaticiens.

Le Syndicat Autonome des Travailleurs de l’Information et de la Culture du Burkina (SYNATIC)

Le SYNATIC a été créé le 12 novembre 1988, sous le régime du front populaire qui avait succédé au Conseil national de la Révolution. Une époque ou le mouvement syndical burkinabè était mis à rude épreuve par les régimes d’Etats d’exception. Sa création est venue combler le vide qui existait dans le secteur de la Communication et de la Culture en matière de cadre de lutte pour les travailleurs de ces deux départements. Le SYNATIC qui s’est donné pour orientation, le syndicalisme révolutionnaire de luttes de classes a rejoint immédiatement les rangs du Collectif Syndical CGT-B dans une unité d’action pour la défense ferme des intérêts des travailleurs. Par la suite, il contribuera à la création et à l’animation de l’Unité d’Action Syndicale (UAS) qui a célébré ses dix ans de vie active en 2012. Ce regroupement des syndicats les plus représentatifs du monde du travail et la CCVC (coalition contre la vie chère, la corruption, la Fraude, l’Impunité et pour les libertés…) ont, à travers leurs moyens de lutte (grèves, meetings-marches, meetings, négociations syndicats-gouvernements, …) arraché beaucoup d’acquis au profit des travailleurs et des populations. Le SYNATIC dans cette dynamique a été de tous les combats pour l’élargissement des libertés démocratiques et syndicales (combats du collectif et de la CCVC, contre l’impunité pour la lumière sur l’assassinat

***Siriki DRAME SG SYNATIC***

odieux du journaliste Norbert zongo et les autres crimes de sang impunis, participation à l’insurrection populaire et à la résistance au putsch réactionnaire de septembre 2015…). C’est ainsi que depuis le mois de juillet 2016, sous sa direction les travailleurs des medias publics ont relancé leur lutte pour la consolidation des acquis de l’insurrection en exigeant la satisfaction de leurs préoccupations essentielles, notamment l’amélioration conséquente de leurs conditions de vie et de travail.

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L’ACTION SOCIALE (SYNTAS)

 Solidarité - Combativité - Progrès

Le Syndicat des Travailleurs de l’Action Sociale (SYNTAS) est un syndicat autonome qui a été créé le 29 décembre 1990. Il compte 11 coordinations régionales et 43 sections provinciales.

Dirigé par un Bureau National de 11 membres. Le secrétaire général actuel est Juste Koumara LOGOBANA. Le SYNTAS a opté pour le syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes. Le SYNTAS en plus d’être membre du collectif Syndical CGT-B est membre entre autres, de l’Unité d’Action Syndicale (l’UAS), du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP), de l’Antenne Social Alert Burkina (ASAB), de la Coordination des Syndicats de la Fonction Publique, de la coalition nationale de lutte contre la vie chère, la corruption, la fraude, l’impunité et pour les libertés (CCVC).

Le dernier congrès du SYNTAS, tenu en 2015 a porté à la tête du syndicat Juste Koumara LOGOBANA.

***Juste Koumara LOGOBANA SG SYNTAS***

LE SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES FINANCES (SY.N.A.FI)

Le Syndicat National des Agents des Finances (SY.N.A.FI) est le fruit de la longue lutte des devanciers des structures du ministère de l’économie et des finances (MEF) autres que les régies de recettes. L’organisation syndicale au niveau de ces structures a connu des mues depuis les années 1970 à nos jours.

Au début des années 1970, les travailleurs face à la détérioration des conditions de vies et de travail au sein du ministère ont mis en place la première organisation syndicale dénommée « Syndicat National du Personnel de l’Administration Financière (SYNPAF) » dirigée par Feu Camarade Justin ZIDA. Ce syndicat a engagé des luttes pour le bien-être des travailleurs du ministère et aussi auprès des autres organisations syndicales pour un Burkina plus démocratique.

Avec l’avènement de la « révolution » en 1983, le SYNPAF est entré dans une phase d’hibernation et a vécu dans une certaine clandestinité. Après les Comités de Défense de la Révolution (CDR) et les Comité révolutionnaires (CR) respectivement sous le pouvoir du CNR puis sous la

« rectification » qui prétendaient remplacer les syndicats, les travailleurs œuvreront à la création du Comité CGT-B / Finances en 1989. Ce comité qui émanait de la plus grande et de la plus représentative des centrales, la CGT-B, a connu de 1989 à 2011, comme secrétaires généraux notamment le premier secrétaire général (SG) du comité, le camarade Modibo OUATTARA, la camarade SANOGO Ernestine/OKOKO. Pendant les années 1996-2001, la vague des financiers sortis de l’Ecole nationale des régies financières va, au regard des conditions exécrables de travail, s’organiser et redonner une vitalité au comité CGT-B/ Finances sous l’impulsion du nouveau SG, le camarade Mahamadou ILBOUDO.

Les camarades Hervé NEBIE et Moussa BANAO dirigeront le comité par la suite de façon éphémère. De tous les secrétaires généraux et intérimaires qui ont dirigé les différentes organisations syndicales jusqu’en 2007, le camarade Siméon DJIEBRE est celui qui s’est beaucoup investi (au prix de sa carrière) pour assurer la présente relève syndicale au sein des structures du MEF autres que les régies de recettes. Il a apporté son appui à tous les bureaux depuis la création du comité CGT-B/Finances, puis a assuré sa direction de 2005 à 2009.

Après lui, suivront les camarades Jean Marie OUEDRAOGO, puis Abdoulaye DERRA. De 2009 à 2012, la dernière équipe rehaussera le niveau de la lutte avec à la clé un protocole d’accord historique signé le 22 juin 2011 après une lutte âpre et sans interruption de treize (13) jours. Après cette lutte victorieuse, le cap a donc été mis sur la création d’un syndicat professionnel en lieu place du comité. C’est ainsi que naquit le SYNAFI sous l’impulsion du SG Abdoulaye DERRA accompagné de ses plus proches collaborateurs à savoir les camarades Nabi Moussa OUEDRAOGO, Ibrahiman OUEDRAOGO et Mohamed SAVADOGO.

Le SYNAFI dirigé présentement par le camarade Sédjourou NAGUIABOU compte treize (13) sections régionales, des sous sections et des comités. Son bureau national compte neuf (09) membres avec une commission de contrôle composée de deux (02) membres. Dès sa création, le SYNAFI a fait le choix du courant de syndicat révolutionnaire de lutte des classes (SRLC) afin d’associer ses luttes à celle du peuple. A ce titre, depuis sa création il a toujours lutté pour les causes justes auprès de l’Unité d’action syndicale (UAS), de l’Unité d’action populaire (UAP), de la Coalition en lutte contre la baisse du pouvoir d’achat, du collectif CGT-B, etc. Il est membre du collectif CGT-B qszui fédère les organisations ayant la même orientation syndicale. Il est aussi membre de la coordination des syndicats du Ministère en charge de l’économie et des finances (CS-MEF) dont il assure la présidence depuis novembre 2019. Le SYNAFI a su se frayer une place parmi les organisations syndicales authentiques de lutte malgré l’adversité et les différentes manigances sous l’ère Compaoré, sous la transition et de nos jours sous l’ère du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP).

LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS D’ADMINISTRATION ET DE GESTION DE L’EDUCATION ET DE LA RECHERCHE (SYNAPAGER)

Le SYNAPAGER est né en 2001 d’une mutation de l’Association Professionnelle des Personnels d’Administration et de Gestion de l’Éducation du Burkina (APPAGEB) créée dans les années 1990, avec pour premier Président monsieur NIGNAN Patrice, un Conseiller d’Administration Scolaire et Universitaire. KOUDOUGOU Yilké Augustin a été son premier Secrétaire Général. Depuis le congrès de 2015 Windyam ZONGO est son Secrétaire Général. C’est à l’occasion de ce même congrès que le SYNAPAGER a décidé d’opter pour le syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes. Après ce choix le SYNAPAGER a demandé et obtenu son adhésion au Collectif Syndical CGT-B. De même le SYNAPAGER est membre de l’UAS.

En termes d’acquis du syndicat on peut citer : la reconnaissance de l’emploi de Personnels d’Appui et de Gestion (PAG), l’acquisition au profit du personnel de certaines indemnités (Astreinte, Spécifique, Logement, Technicité, responsabilité aux examens scolaires).

***Windyam ZONGO SG SYNAPAGER***

**CREATION DES CENTRALES SYNDICALES**

* + L’Union syndicale des travailleurs burkinabé **(USTB), d'abord USCHV en 1948, puis USTV en 1960.**
	+ La Confédération nationale des travailleurs volta1ques **(CNTV), en 1956, devenue CNTB**
	+ L'organisation nationale des syndicats libres (ONSL) créée en 1960
	+ La Confédération Syndicale Voltaïque **(CSV)** en 1974, devenue **CSB**
	+ L'union générale des travailleurs voltaïques

**1979 devenue UGTB, aujourd'hui disparue**

Force Ouvrière/Union nationale des Syndicats Libres **(FO/UNSL) en 1995,** devenue **FO/UNS**

* + - **La Confédération Générale du Travail du Burkina (CGT-B), créée le 29 octobre 1988**

**PRINCIPALES DATES REPERES**

* **3 Janvier 1966** : participation active du mouvement syndical au **soulèvement populaire** contre le pouvoir autocratique de Maurice YAMEOGO
* **28 janvier 1985** : Publication d'une déclaration historique par onze (71) organisations syndicales composant le *Front Syndical,* déclaration dénonçant la remise en cause des libertés démocratiques et syndicales et la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs par le Conseil national de la révolution (CNR)
* **8 mars :** Journée internationale de la Femme
* 27 avril 1964 : rejet unanime de la loi faisant obligation aux organisations syndicales des travailleurs de fusionner en une centrale syndicale unique qui devait être sous le contrôle du parti unique, l'UDV/RDA

- 1er mai : Fête internationale du Travail

* Mai 1999 : création de l'Unité d'Action Syndicale (UAS)
* Juin 1995 : constitution du Collectif pour le **Règlement des Affaires Pendantes en matière de Droits de l'Homme (C.R.A.D.H)**
* **16 septembre 2015** : **résistance victorieuse** au putsch de type fasciste du général Gilbert DIENDERE et du Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) à travers une grève générale décrétée par l'Unité d'Action Syndicale le 16 septembre
* 30 et 31 Octobre 2014 : Insurrection populaire ayant conduit à la chute du régime de Blaise COMPAORE
* 15, 16 et 17 novembre 1991 : Tenue des Etats **Généraux du Syndicalisme Burkinabé.** A l'occasion, le mouvement syndical a rejeté et condamné unanimement le PA.S et proposé la recherche de solutions internes concertées aux problèmes du pays

**-13 décembre 1998 :** Anniversaire de l'assassinat du journaliste **Norbert ZONGO** et de ses trois compagnons d'infortune

* **17 et 18 décembre 1975** : grève générale des syndicats contre la tentative de feu le Président Sangoulé LAMIZANA de mettre en place un parti unique, le Mouvement National pour le Renouveau (MNR)
* **1999** : constitution avec des partis politiques et des organisations de la société civile du **Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et des Partis Politiques (CODMPP)** pour réclamer Vérité et Justice pour Norbert ZONGO pour lutter contre l'impunité des crimes économiques et de sang
1. Etude sur le panier de la ménagère (novembre 2011)
2. Conférences de 2011
3. Conférences de 2012
4. Etude sur le coût de la vie et pouvoir d’achat des ménages (2013)
5. Manuel de formation syndicale de la CGT-B (2014, 2019 et 2022)
6. Archives de la CGT-B (2016)
7. Document-bilan de la contribution de la CGT-B à l’insurrection populaire des 30 et 31 octobre, à la défense des acquis de l’insurrection populaire sous la transition et à la résistance populaire au coup d’Etat du 15 septembre 2015
8. Contribution de la CGT-B à l’ancrage de la démocratie au Burkina Faso (2018)
9. Les modules des cercles anti-impérialistes (2018 et 2021)
10. Rapport d’étude sur la syndicalisation au Burkina Faso (2018)
11. Les textes des conférences de la CGT-B de 2014 à 2020
12. Module du cours de syndicalisation à l’EDP (2019 et 2021)
13. Rapport sur les atteintes à la liberté syndicale au Burkina Faso (2021).

**Maquette du futur siège de la CGT-B**